

Livret

2025 / 2026

**morcenx-
la-nouvelle**
dynamique et solidaire

des accueils périscolaires



À l'occasion de cette rentrée scolaire 2025/2026, je vous souhaite à toutes et tous une excellente reprise, pleine d'enthousiasme et de réussite.

Comme chaque année, la commission éducation, en lien avec la communauté éducative, a œuvré à améliorer les conditions d'accueil et d'apprentissage de nos enfants.

Après concertation avec tous les partenaires, une nouvelle organisation des écoles élémentaires d'Arjuzanx, Garrosse, Sindères et Morcenx-Bourg a été proposée et validée par les parents présents lors de la réunion. L'école de Morcenx-Bourg rejoint désormais le regroupement pédagogique, permettant une meilleure répartition des niveaux scolaires et un cadre plus adapté pour chaque enfant.

La répartition des classes est désormais la suivante :

- École d'Arjuzanx : CP
- École de Sindères : CE1 - CE2
- École de Morcenx-Bourg : CM1 - CM2

Cette organisation favorisera la continuité pédagogique et la mutualisation des ressources. Les accueils périscolaires et les transports évoluent également, tout en garantissant un accueil des enfants de 7h à 18h30.

Vous trouverez dans ce livret tous les détails pratiques (horaires, sites, transports). Pour les écoles de Morcenx Gare, l'organisation reste inchangée.

Comme chaque été, nos services ont réalisé les travaux nécessaires dans les 6 écoles pour assurer de bonnes conditions d'accueil. Les fournitures choisies par les enseignants ont été achetées par la commune et seront remises à chaque enfant, pour plus d'équité.

Enfin, la restauration scolaire poursuit ses efforts sur la qualité : 60 % des produits sont désormais bio, et l'arrivée prochaine de maraîchers bio à Moré renforcera cette dynamique.

Tout est prêt pour accueillir vos enfants. L'équipe éducation reste à votre disposition pour toute question.

Très bonne rentrée à toutes et à tous !

Bonne rentrée à tous !!






Depuis janvier 2023, la mairie s'est dotée du portail famille « City Family » pour l'inscription en ligne à ses accueils périscolaires municipaux (accueil du matin, soir et restaurant scolaire) et au Centre de Loisirs associatif CLEM (mercredis et vacances scolaires).

L'accès au portail se fera après avoir rempli une fiche de renseignements auprès de la Mairie ou du service Éducation Jeunesse.

L'adresse du site vous sera alors communiquée par mail, accompagnée d'un tutoriel qui vous guidera dans la démarche (voir encadré bleu ci-dessous).

Ce site vous permet de gérer la fiche de renseignements de votre enfant et de transmettre les documents nécessaires (quotient familial, carnet de vaccinations, informations sur les allergies, etc.).

L'inscription de votre enfant aux différents temps périscolaires de la journée est **obligatoire**, et doit être effectuée **avant le dimanche à 23h59 pour la semaine suivante**. Sans inscription préalable, l'enfant ne pourra être accueilli (sauf situation exceptionnelle).

Pour plus de renseignements ou en cas de difficultés, n'hésitez pas, en priorité, à prendre contact avec le service Éducation au 07 86 16 17 52 ou à solliciter les agents du Bus France Services.

LES ACCUEILS PÉRISCOLAIRES

Pour tous les accueils

- Contacter le Service Éducation / Jeunesse pour la création du compte City Family pour une première scolarisation dans la Commune.
- Inscrire votre enfant sur le portail City Family.
- Mettre à jour vos informations personnelles (n° de tél, adresse,... en cas d'urgence).
- Penser à effectuer ou annuler une réservation (48h à l'avance).
- Toute réservation non excusée sera facturée.
- En cas de non pré-inscription, l'enfant sera accueilli en fonction des places disponibles.

RESTAURANT SCOLAIRE

Le travail engagé sur la diminution des déchets et l'amélioration de la qualité d'approvisionnement par les équipes de la cuisine de Moré continue : le gaspillage alimentaire est maîtrisé et environ 60 % de produits issus de l'agriculture biologique sont présents dans les menus des restaurants scolaires.

Le tarif de base du ticket de cantine reste encore inchangé cette année : 2.90 €.

Ce tarif comprend le prix du repas ainsi que le temps de prise en charge de votre enfant durant la pause méridienne (accueil périscolaire).

LA TARIFICATION SOCIALE CONTINUE !

La tarification sociale des cantines consiste à proposer des tarifs différents aux familles, en fonction de leurs revenus. Il s'agit donc d'une tarification progressive en fonction du Quotient Familial.

QF	Tarification accueil périscolaire sur la pause méridienne	Tarification repas	Coût total pour les familles	Économie / enfant pour les familles sur 1 année complète
0-449	0,05 €	0,70 €	0,75 €	309,60 €
449,01-794	0,10 €	0,85 €	0,95 €	280,80 €
794,01-905	0,15 €	1 €	1,15 €	252 €
905,01-1200	0,15 €	1,85 €	2 €	129,60 €
> 1200,01	0,15 €	2,75 €	2,90 €	0 €

Ces tarifs s'appliquent à l'ensemble des enfants fréquentant les six écoles de la Commune, qu'ils y résident ou non, dès lors que les enfants bénéficient du service de restauration.

Attention !

Sans fourniture et mise à jour par la famille d'un justificatif de Quotient Familial (QF octobre 2024 à la rentrée), le tarif maximum sera appliqué. Vous pouvez vous rapprocher de votre organisme de rattachement (CAF ou MSA) pour connaître votre QF.

IMPORTANT

En janvier 2026, pensez à fournir en ligne votre attestation de QF d'octobre 2025 sur City Family (aide possible auprès des agents du Bus France Service).

LES HORAIRES DES ACCUEILS

Les enfants sont accueillis de manière échelonnée et bénéficient de l'encadrement d'animateurs. Des activités calmes et ludiques sous forme de petits jeux sont proposées.

L'objectif recherché est avant tout d'offrir à chaque enfant un temps d'accueil calme et serein facilitant une transition en douceur du cercle familial vers la collectivité, puis de l'accueil périscolaire vers l'école.

L'accueil de 7h à 7h30 se fait uniquement sur le site du domaine de Moré pour les 6 écoles, un bus achemine ensuite les enfants sur leur école de rattachement.

	7h-7h30	Accueil du matin	Accueil du soir
École maternelle de Morcenx-Gare	Accueil pour tous au domaine de Moré	7h30 - 8h35	16h20 - 18h30
		Dans les locaux de l'école	Au domaine de Moré
École primaire de Morcenx-Bourg		7h30 - 8h50	16h30 - 18h30
		Dans les locaux de l'école	Au domaine de Moré
École primaire de Morcenx-Gare		7h30 - 8h45	16h45 - 18h30
		Au domaine de Moré	Au domaine de Moré
École maternelle de Garrosse		7h30 - 8h50	16h25 - 18h30
		Dans les locaux de l'école	Au domaine de Moré
École primaire d'Arjuzanx		7h30 - 9h05	16h50 - 18h30
		Dans les locaux de l'école	Au domaine de Moré
École primaire de Sindères	7h30 - 8h40	16h20 - 18h30	
	Dans les locaux de l'école	Au domaine de Moré	

Le soir, après un temps consacré à un goûter équilibré, fourni par la collectivité, différentes activités éducatives sont proposées aux enfants en intérieur et/ou en extérieur.

La participation se fait sur la base du volontariat.

Il s'agit sur ce temps de leur permettre de se ressourcer après la journée de classe, certains en étant actifs, d'autres en restant plus tranquilles.

Année scolaire
2025/2026

TARIF ACCUEIL PAR ENTRÉE MATIN ET SOIR

QF	< 449	449.01 < QF < 723	QF > 723
1 entrée	0,10 €	0,20 €	0,30 €

Organisation du temps scolaire 2025 / 2026

École Maternelle de Morcenx-Gare

Lundi, mardi, jeudi et vendredi

7h - 8h35 : Accueil Périscolaire
8h35 - 11h50 : Enseignement *
11h50 - 13h35 : Pause méridienne
13h35 - 16h20 : Enseignement *
16h20 - 18h30 : Accueil Périscolaire

École Primaire d'Arjuzanx

Lundi, mardi, jeudi et vendredi

7h - 9h05 : Accueil Périscolaire
9h05 - 12h15 : Enseignement *
12h15 - 13h55 : Pause méridienne
14h - 16h50 : Enseignement *
16h50 - 18h30 : Accueil Périscolaire

École Maternelle de Garrosse

Lundi, mardi, jeudi et vendredi

7h - 8h50 : Accueil Périscolaire
8h50 - 12h : Enseignement *
12h - 13h40 : Pause méridienne
13h40 - 16h30 : Enseignement *
16h30 - 18h30 : Accueil Périscolaire

École Primaire de Morcenx-Gare

Lundi, mardi, jeudi et vendredi

7h - 9h : Accueil Périscolaire
9h - 12h15 : Enseignement *
12h15 - 14h : Pause méridienne
14h - 16h45 : Enseignement *
16h45 - 18h30 : Accueil Périscolaire

École Primaire de Morcenx-Bourg

Lundi, mardi, jeudi et vendredi

7h - 8h50 : Accueil Périscolaire
8h50 - 12h : Enseignement *
12h - 13h40 : Pause méridienne
13h40 - 16h30 : Enseignement *
16h30 - 18h30 : Accueil Périscolaire

École Primaire de Sindères

Lundi, mardi, jeudi et vendredi

7h - 8h40 : Accueil Périscolaire
8h40 - 11h55 : Enseignement *
11h55 - 13h35 : Pause méridienne
13h35 - 16h20 : Enseignement *
16h20 - 18h30 : Accueil Périscolaire

* La prise en charge des élèves par les enseignants débute 10 minutes avant l'horaire indiqué.

HORAIRES DES BUS

Transports scolaires

Ces transports sont réservés aux élèves des écoles de Morcenx-Bourg, Arjuzanx, Garrosse et Sindères, composant le nouveau regroupement pédagogique.

Bus

Minibus

Transport matin : domicile ou garderie ➤ école

Gironsacq	Cigales 1	Cigales 2	Marthian	Bourg	Gironsacq	Cigales 1
7h53	7h55	7h57	8h02	8h07	8h13	8h15

Cigales 2	Marthian	Maternelle	Moré
8h17	8h22	8h27	8h30

Transport soir : école ➤ domicile ou garderie

École du Bourg	Maternelle	Moré	Primaire	Moré	Marthian	Cigales 1
16h35	16h42	16h46	16h58	17h05	17h12	17h15

Cigales 2	Bourg	Arrivée Arjuzanx
17h16	17h20	17h30

Transport matin : garderie ➤ écoles

Moré	Maternelle (Morcenx)	Arjuzanx	Bourg	Garrosse	Sindères	Garrosse
7h45	7h50	8h05	8h13	8h28	8h36	8h44

Bourg	Arrivée Arjuzanx
8h52	8h58

Transport soir : écoles ➤ garderie ➤ domicile

Sindères	Garrosse	Moré	Arjuzanx	Moré	Garrosse	Arrivée Sindères
16h22	16h30	16h39	16h52	17h05	17h13	17h20

Transports scolaires du regroupement pédagogique des écoles de Morcenx-Bourg, Arjuzanx, Garrosse et Sindères

Les arrêts de bus sont situés à Arjuzanx sur la place derrière la salle des fêtes, à Garrosse sur le parking de l'école, à Sindères devant l'école, à Morcenx-Bourg devant l'école et à Morcenx devant l'école maternelle ou devant le centre de loisirs, pour les enfants inscrits au centre .

CLEM : CENTRE DE LOISIRS ÉDUCATIFS DE MORÉ



L'accueil de loisirs C.L.E.M. est une association, loi 1901, indépendante de la mairie. Il accueille les enfants âgés de 3 à 12 ans (ou 2 ans et demi si scolarisés en journée). Il est ouvert tous les mercredis et durant les vacances scolaires de 7h à 18h30 (fermeture annuelle : 1 semaine en août et 1 semaine à Noël).

Plusieurs possibilités d'accueil : en journée avec ou sans repas, ou en demi-journée avec ou sans repas. Toute réservation doit passer par le portail City Family.

Tout enfant **non inscrit** ne pourra être accueilli. De même, **toute inscription non annulée 48h à l'avance** sur votre compte City Family sera facturée.

L'association CLEM, c'est aussi l'accompagnement à la scolarité (le CLAS). Il débutera au retour des vacances d'automne.

Ce dispositif sera ouvert les lundis et jeudis de 16h30 à 18h30.

Des actions de soutien à la parentalité sont également mises en place dans le but d'accompagner les parents dans leur rôle éducatif quotidien auprès des enfants.

Contact :

Centre de Loisirs Éducatifs de Moré
5, Domaine de Moré
40110 MORCENX-LA-NOUVELLE
06 41 43 87 16 / 06 41 83 97 54
clem.inscriptions@gmail.com

VILLE DE MORCENX-LA-NOUVELLE

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES ACCUEILS PÉRISCOLAIRES

Année 2025 - 2026

1. Organisation générale

La commune de Morcenx-la-Nouvelle organise un accueil périscolaire le matin, le midi et le soir pour les enfants inscrits dans l'une de ses 6 écoles.

Exception : les enfants de la classe de toute petite section scolarisés à l'école maternelle de Morcenx-Gare ne sont pas concernés, en raison du projet pédagogique spécifique de ce dispositif.

2. Jours et horaires d'ouverture

Les accueils périscolaires sont assurés tous les jours d'école. Les horaires détaillés figurent dans le livret des accueils périscolaires.

3. Modalités d'inscription

Préinscription obligatoire via le portail famille : **City Family**.

Les familles doivent impérativement procéder à la préinscription de leur(s) enfant(s) via cette application. (Au plus tard, le dimanche à 23h59 pour la semaine suivante)

Points importants :

Les enfants non préinscrits ne peuvent être accueillis que dans la limite des places disponibles.

Tout enfant préinscrit mais absent fera l'objet d'une facturation, sauf justificatif valable.

En cas d'imprévu (maladie, événement familial, etc.), une désinscription est possible au jour le jour, à condition d'en informer au plus tôt la responsable des accueils périscolaires :

07 86 16 17 52

corinne.brouste@morcenxlanouvelle.fr

4. Participation financière

Les tarifs sont fixés chaque année par délibération du Conseil Municipal. Ils tiennent compte des ressources des familles, conformément aux recommandations de la CAF et de la MSA. Les montants s'appliquent par entrée (matin et soir) et pour chaque repas.

Tarifs accueil périscolaire (par entrée) suivant le Quotient familial (QF) :

Quotient familial	Tarif / Entrée
0 - 449	0,10 €
449,01 - 723	0,20 €
> 723	0,30 €

Tarifs des repas suivant le Quotient familial (QF) :

Quotient familial	Tarif restaurant scolaire + accueil / Repas
0 - 449	0,75 €
449,01 - 794	0,95 €
794,1 - 905	1,15 €
905,01 - 1200	2,00 €
> 1200,01	2,90 €

5. Conditions d'accueil

L'accueil est organisé au sein des écoles ou au domaine de Moré. Les lieux et horaires précis figurent dans le livret des accueils périscolaires.

Un goûter est proposé aux enfants présents à l'accueil du soir, sans coût supplémentaire pour la famille.

Allergies ou maladies chroniques :

En cas de pathologie nécessitant un régime alimentaire spécifique ou une maladie chronique, un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) peut être mis en place, en lien avec le médecin scolaire et la direction d'école.

Allergies ou maladies chroniques :

Les enfants inscrits au périscolaire ne peuvent être récupérés à la sortie de l'école. Ils sont pris en charge par les animateurs et transportés vers les lieux d'accueil.

Ils peuvent être récupérés uniquement par les personnes autorisées, dans les locaux d'accueil du soir.

En cas de départ anticipé (maladie, urgence...), une décharge de responsabilité devra être signée par la personne venant chercher l'enfant.

Pour les écoles de Morcenx Bourg, Garrosse, Arjuzanx et Sindères, un transport scolaire est proposé en raison de l'organisation de ces écoles en regroupement pédagogique. Le soir, les enfants déposés aux différents arrêts de bus de ces villages ne peuvent rentrer seuls chez eux. Si aucune personne autorisée n'est présente à l'arrêt de bus, l'enfant sera ramené au domaine de Moré. Toutefois, à partir du CM1, et après signature d'une autorisation parentale, l'enfant pourra rentrer seul.

6. Comportement et discipline

Les enfants sont sous l'autorité des animateurs des accueils périscolaires. Ceux-ci sont habilités à faire respecter les règles élémentaires de respect, sécurité, hygiène et vie collective, en lien avec le règlement de l'école.

Engagements des familles :

- Respecter les horaires d'accueil
- Accompagner leur enfant jusqu'au lieu d'accueil
- Informer le service périscolaire de toute modification concernant la sortie de l'enfant
- Répondre rapidement aux appels de l'équipe d'animation
- Mettre à jour les informations personnelles (adresse, téléphone, etc.) sur le portail famille
- Régler les factures dans les délais
- Assumer financièrement les éventuels dégâts causés par leur enfants

Engagements des enfants :

- Respecter les adultes, les camarades et les consignes
- Respecter le matériel et les locaux
- Adopter un comportement poli, responsable et attentif

Engagements de l'équipe d'animation :

- Veiller à la sécurité physique et morale des enfants.
- Assurer un cadre bienveillant, stable et rassurant.

Ex : Les enfants sont invités à goûter les aliments proposés mais aucune obligation, ni contrainte ne sera exercée pour forcer un enfant à manger.

- Appliquer et faire respecter les règles de vie collective

- Organiser des activités adaptées à l'âge, aux envies et aux capacités des enfants
- Encourager la découverte, la créativité et l'expression personnelle.
- Favoriser l'intégration de tous les enfants y compris ceux en situation d'handicap ou rencontrant des difficultés.
- Aider à la résolution de conflits et accompagner les émotions.

Les règles sont régulièrement rappelées aux enfants. En cas de non-respect :

1. Un dialogue est engagé avec l'enfant pour favoriser une prise de conscience et une réparation.
2. Si la situation perdure, une rencontre avec les parents, l'adjointe à l'Éducation et le responsable du service sera organisée.
3. Des mesures adaptées pourront être prises, allant jusqu'à une exclusion temporaire, voire définitive.

7. Urgence et sécurité

En cas d'accident ou de situation d'urgence, les secours compétents seront immédiatement contactés.

8. Assurance

La Commune est assurée pour les risques liés à l'organisation de l'accueil.

Chaque famille doit souscrire une assurance responsabilité civile couvrant les dommages que leur enfant pourrait causer. L'attestation d'assurance est à fournir chaque année.

9. Validation du règlement

L'approbation du présent règlement est obligatoire. Il doit être signée en ligne via le portail City Family, au moment de l'inscription.



Paul Carrière



www.morcenxlanouvelle.fr

ACCUEILS PÉRISCOLAIRES

educationjeunesse@morcenxlanouvelle.fr

18 place Léo Bouyssou
40110 MORCENX-LA-NOUVELLE
05 58 04 42 15

Jérôme LESPES

Responsable du service Éducation - Jeunesse

06 72 97 81 70

MAIRIE

mairie@morcenxlanouvelle.fr

2 place Léo Bouyssou
40110 MORCENX-LA-NOUVELLE
05 58 04 19 00

Corinne BROUSTE

Responsable des accueils périscolaires

07 86 16 17 52